

Zeitschrift: Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

Herausgeber: Spitex Verband Schweiz

Band: - (2018)

Heft: 6

Artikel: Considérer l'expérience de vie

Autor: Guéry, Flora

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-852843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Stéphanie Ackermann est fière d'avoir plus de responsabilités dans son travail depuis l'obtention de son diplôme d'ASSC (lire son interview). Photos: Flora Guéry

Considérer l'expérience de vie

Depuis 2014, la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile du canton du Jura offre l'opportunité d'une validation des acquis de l'expérience à son personnel. A l'issue de ce projet-pilote, une quarantaine de collaboratrices auront obtenu le CFC d'assistante en soins et santé communautaire. Directrice adjointe et responsable des ressources humaines de l'institution, Nicole Ventura-Montavon se félicite de cette plus-value dans leur cursus professionnel.

Chaque jour passé auprès des usagers, les professionnels de l'aide et des soins à domicile développent leur savoir-faire face à une grande variété de situations. Afin de valoriser le travail accompli sur le terrain, la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile (FAS) du canton du Jura offre depuis quatre ans l'opportunité à ses employées d'entreprendre une validation des acquis de l'expérience. Au sein de l'institution, dont le siège se situe à Delémont, il exis-

tait déjà la possibilité de se former en cours d'emploi sur deux ans. Désormais, il est également envisageable de faire reconnaître ses qualifications sur la base d'un dossier en apportant la preuve des compétences développées tant dans le champ professionnel que personnel. Outre l'élaboration de ce dossier, qui fait figure de première étape dans le processus de la validation des acquis, la procédure comprend un entretien individuel, des examens et des mises

en situation devant un jury d'experts. «Cette démarche demande un grand investissement personnel et beaucoup d'énergie», affirme Nicole Ventura-Montavon, directrice adjointe.

Pour accéder à cette voie de certification, une expérience professionnelle d'au moins cinq ans est requise, dont trois dans le domaine visé, ainsi qu'un taux d'activité d'au moins 50%. «Avec la validation des acquis, l'expérience de vie est prise en considération», souligne celle qui travaille depuis quinze ans à la FAS.

Elever le niveau de compétences

Au cours des dernières années, la formation des professionnels de la branche n'a cessé d'évoluer pour répondre aux besoins des institutions et à la diversification des prestations fournies aux clients. Cela se traduit par un changement au niveau des profils d'équipes, devenues pluridisciplinaires. C'est dans ce contexte que la FAS a éprouvé le besoin d'accompagner la professionnalisation de ses aides familiales – dont la filière a disparu en 2008 – vers le métier d'assistante en soins et santé communautaire (ASSC).

«La formation d'ASSC correspond parfaitement aux besoins de notre institution, d'où une augmentation du personnel dans cette fonction», note Nicole Ventura-Montavon.

Cette volonté s'inscrit également dans le cadre de la réorganisation de la fondation jurassienne opérée en 2012 et de sa nouvelle stratégie. «Nous voulions mettre le client au centre de nos préoccupations.» La directrice adjointe rappelle qu'il y a quelques années encore les salariés évoluaient dans la même fonction, mais avec des compétences différentes. Ce qui pouvait parfois entraîner des problèmes de communication en raison d'un manque de langage commun, ainsi que des difficultés dans la planification et la répartition des tâches entre les auxiliaires de santé, les aides familiales, les ASSC et les infirmières. D'où la nécessité d'un niveau de compétences plus élevé et d'une plus grande homogénéité à l'interne: «Notre souci était de faire en sorte que les équipes collaborent mieux afin d'éviter un tournus trop important chez le client.»

Pour la FAS, le déploiement du projet s'est avéré être «un grand défi». «Cela ne s'est pas fait d'un coup de baguette magique», se remémore Nicole Ventura-Montavon. «En Suisse romande, nous étions des pionniers.» Dans un premier temps, il a fallu solliciter les collaboratrices de l'institution et les interroger quant à leur intérêt à entreprendre une démarche collective de validation des acquis de l'expérience. «Certains membres du personnel avaient déjà frappé plusieurs fois à la porte pour demander la mise en place de cette formation», précise la responsable RH.



«En Suisse romande, nous étions des pionniers.»

Nicole Ventura-Montavon

La validation des acquis en Suisse

La validation des acquis de l'expérience donne droit, à toute personne ayant une expérience professionnelle d'au moins cinq ans, de transformer cette expérience en diplôme. Depuis l'entrée en vigueur en 2002 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), il est possible pour un adulte d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), sans suivre la filière classique de formation. Selon l'article 9.2 de la LFPr, les expériences, professionnelles ou non, la formation spécialisée et la culture générale acquises en dehors des filières habituelles sont dûment prises en compte. Au niveau national, vingt-deux titres sont actuellement accessibles par validation des acquis dans le cadre d'une formation professionnelle initiale dans des domaines tels que le social, la santé, le commerce, la construction ou l'informatique. Cette possibilité varie selon le canton. Chaque année en Suisse, environ 600 personnes bénéficient d'une procédure de validation, selon les chiffres récoltés par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle. L'an dernier, un tiers d'entre elles ont obtenu le CFC d'assistant en soins et santé communautaire.

Une séance a ensuite été organisée pour l'ensemble du personnel ayant une formation de base d'aide familiale, en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, le Centre d'orientation scolaire et professionnel ainsi que l'OrTra jurassienne santé-social. «Au final, le nombre de personnes qui n'ont pas souhaité entreprendre cette démarche se compte sur les doigts d'une main.» L'institution a été partante pour payer cette formation s'étalant sur une à deux années, dont le coût s'élève entre 7 000 et 10 000 francs par personne, contribution financière du canton comprise: «Nous avons également fait en sorte que le temps consacré à celle-ci soit compté comme temps de travail au prorata du taux d'activité.»

Taux de réussite proche de 100%

Dès le lancement de la formation, 18 candidates âgées entre 26 et 49 ans se sont inscrites à la volée 2014-2015, alors que 24 autres personnes ont fait valoir leur intérêt pour la volée suivante. Au total, trois volées ont été réparties sur deux ans. «Aujourd'hui, une quarantaine de collaboratrices arrivent au terme de cette formation. Le taux de réussite est proche de 100%», se félicite Nicole Ventura-Montavon.

«Il a fallu faire apprivoiser cette nouvelle forme de formation.»

Nicole Ventura-Montavon

Pour la procédure de validation des acquis, le métier d'ASSC présente une particularité: les actes médico-techniques ne peuvent être pratiqués que par du personnel qualifié. A la FAS, l'apprentissage des gestes médico-techniques s'est fait à l'intérieur des équipes: «Au début, certaines collaboratrices ont eu peur qu'on leur prenne leur travail, voire leurs tâches. Il a fallu faire apprivoiser cette nouvelle forme de formation. En fin de compte, tout a bien fonctionné. Entre collègues, elles ont pu se stimuler et cela a

donné lieu à une dynamique institutionnelle très positive.»

Si les participantes à la validation des acquis restent dans la même fonction, sans augmentation de leur salaire, elles terminent avec un diplôme supplémentaire en poche. «Il s'agit d'une plus-value dans leur cursus professionnel, au risque de les voir partir», indique Nicole Ventura-Montavon. Et de conclure: «La formation est un enjeu extrêmement important. Quand on parle de chiffres, le coût que nous avons investi dans notre structure par rapport à la validation des acquis de l'expérience, nous le retrouvons, à coup sûr, dans la motivation du personnel et dans l'augmentation de la qualité des prestations.»

Flora Guéry

«J'ai voulu me prouver que j'étais expérimentée»

Stéphanie Ackermann, 37 ans, diplômée ASSC. Elle habite à Delémont, où elle travaille pour la Fondation de l'Aide et des Soins à domicile.

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous lancer dans une procédure de validation des acquis de l'expérience?

A la base, je suis aide familiale. J'ai suivi cette formation sur deux ans à Neuchâtel. Une fois mon CFC en poche, j'ai commencé aussitôt à travailler pour la Fondation de l'Aide et des Soins à domicile du Jura. C'était en juillet 2001. J'avais 20 ans. Au début, ma fonction était reconnue au sein de l'institution. Mais, quelques années plus tard, la formation d'aide familiale s'est stoppée. A 27 ans, je me suis retrouvée du jour au lendemain avec un diplôme qui avait complètement perdu de sa valeur. C'est comme si je repartais à zéro. D'un coup, les portes pour pouvoir tra-

vailer ailleurs se refermaient. J'étais frustrée de me retrouver dans une sorte d'impasse professionnelle. Je me suis renseignée et j'ai appris qu'il existait une formation passerelle pour devenir ASSC en cours d'emploi. J'étais prête à commencer une validation des acquis de mon côté, mais mon employeur m'a demandé de patienter. En effet, l'institution était sur le point de mettre en place et de financer une première volée d'ASSC pour les personnes se retrouvant dans ma situation. Après quatorze ans à exercer mon métier, j'ai donc eu la possibilité de faire une validation des acquis de l'expérience avec le soutien de ma direction.